

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 10/01/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV

B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

M. le Maire
Commune de Saint-Thomas
Mairie
31470 SAINT-THOMAS

Dossier n° : E24000002 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Thomas portant sur la création d'un habitat inclusif

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Pierre WOLFF, professeur émérite des universités, demeurant 43 rue de Rouen, TOULOUSE (31500) (tel : 05.61.54.00.60 ; portable : 06.76.07.74.84) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérald BAUDE (tel : 06.07.95.72.61 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le Greffier

Martine SINGLARD

COURRIER ARRIVE

LE 15 JAN. 2024

MAIRIE DE SAINT THOMAS

DECISION DU
10/01/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000002 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 10/01/2024

Vu enregistrée le 04/01/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Saint-Thomas demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Thomas portant sur la création d'un habitat inclusif ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre WOLFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gérald BAUDE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Saint-Thomas, à Monsieur Jean-Pierre WOLFF et à Monsieur Gérald BAUDE.

Fait à Toulouse, le 10/01/2024

La magistrate déléguée



Nb u
Florence NÈGRE-LE GUILLOU

